



CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DATE : 04/10/2025

Page 1 sur 2

Chers membres,

Une nouvelle saison débute, et il est temps de nous retrouver afin de faire le point sur la saison passée, et de planifier ensemble l'année à venir !

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu **le samedi 04 octobre 2025 à 13h à la Maison du Mouvement** (75 route de Schirmeck à Strasbourg)

Ordre du jour prévisionnel :

1. Accueil des membres et vérification des pouvoirs.
2. Approbation du dernier PV d'AGO ;
3. Présentation et approbation du rapport moral.
4. Présentation et approbation du rapport financier.
5. Bilan des activités.
6. **Renouvellement du Conseil d'Administration** (candidatures présentées sur place).
7. **Élections au Bureau** :
 - Trésorier(e)
 - Secrétaire
 - Secrétaire adjoint(e)
8. Stratégie pour le prochain exercice.
9. Point hygiène, sécurité, environnement.
10. Questions diverses.

Nous comptons sur votre présence et votre participation active à ce moment important de la vie de l'association.

Afin de vous permettre de prendre connaissance du PV de l'AGO précédente ce document est disponible sur notre site internet :

https://www.lamaisondumouvement.fr/wp-content/uploads/2025/05/2024-06-22_PV_AGO_compressed.pdf

Infos sur les candidatures pour le CA et Bureau sur la page 2.



CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DATE : 04/10/2025

Page 2 sur 2

Élections – modalités de candidature

- **Renouvellement du Conseil d'Administration**

Les candidatures se feront **directement pendant l'Assemblée Générale**, sans dépôt préalable nécessaire.

- **Élections au Bureau**

Les postes de **Trésorier(e), Secrétaire et Secrétaire adjoint(e)** sont à pourvoir.

Afin de faciliter l'organisation, nous invitons les membres intéressés à transmettre leur candidature par écrit (mail ou courrier) au plus tard le **28/09/2025**.

Les candidatures spontanées le jour de l'assemblée resteront possibles si besoin.

Conditions d'éligibilité :

Est éligible toute personne :

- de nationalité française,
- âgée de dix-huit ans au moins au jour de l'élection,
- membre de l'association depuis plus d'un an,
- et à jour de sa cotisation.

Être membre du Conseil d'Administration (CA)

Les administrateurs participent à la définition et au suivi du projet associatif. Leur rôle est **collégial** : ils partagent la responsabilité des décisions prises en CA.

Concrètement, cela implique :

- Participation aux réunions du CA (**en moyenne 3-4 réunions par an**, durée 1h30–2h).
- Contribution aux échanges et aux décisions concernant la vie de l'association qui ne relèvent pas de l'AGO.

Être membre du Bureau

Les membres du Bureau assurent la gestion courante de l'association en coordination avec les salariés et mettent en œuvre les décisions prises en CA.

- **Trésorier** : suit la trésorerie, prépare le budget, présente le rapport financier en coordination avec la Gestionnaire Administrative qui s'occupe de la gestion comptable au quotidien
- **Secrétaire** : prépare les convocations, prend les notes durant les réunions, rédige les comptes rendus.
- **Secrétaire adjoint** : appuie et supplée le secrétaire dans ses missions.

Le Bureau se réunit **plus fréquemment que le CA** (en général une fois par mois ou en fonction des besoins).

Fait à Strasbourg, le 04/09/2025

Votre Président
Laurent GAGNANT